

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juillet 2015

=====

Date convocation : 20 juillet 2015

Nombre de présents : 19

L'an deux mille quinze et le mardi vingt-huit juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

**Présents : Yvon BONZI, Maire**

Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Françoise BRYLINSKI, Anne CAMPS, Gérard CHAPEL, Alain CLEMENT, Corinne D'ALETTO, Michel DUSSAUD, Michel FAISSAT, Alain GENES, Gérard JEAN, Tamara KUZMIC, Jocelyne LECLERE, Denis MARCOUX, Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Procurations : Armelle CHAPON à Madeleine MARTINEZ, Amélie BRANTE à Mireille BOUCHE.

Absente excusée : Dominique CARRE

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30. Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

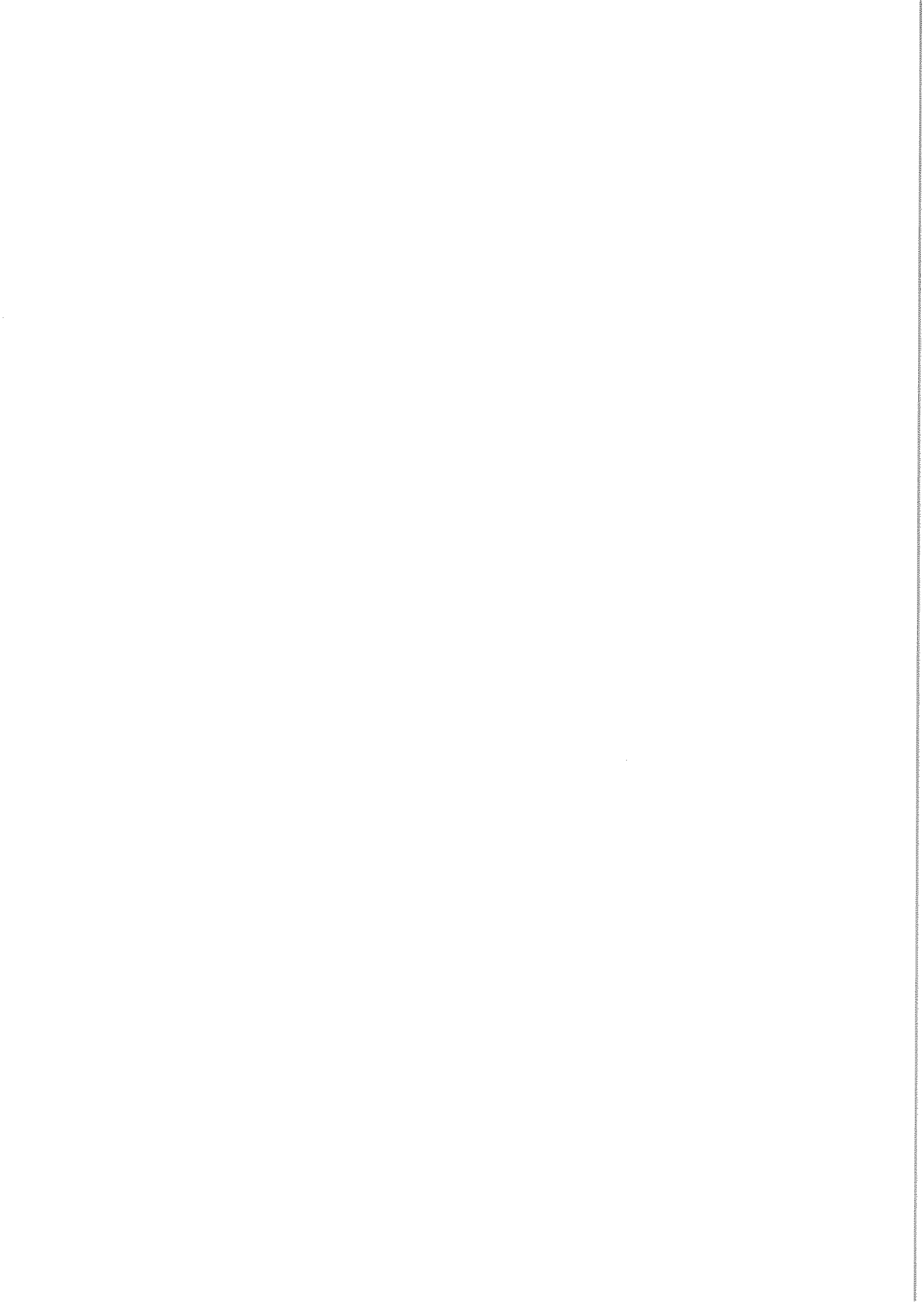
**UNANIMITE**

### I. M 49 – clôture du budget

Suite à la création d'un budget eau et d'un budget assainissement M49 au 01/01/2015, le conseil municipal décide :

- De clore le budget M49 EAU ASSAINISSEMENT suite à la création d'un budget eau et d'un budget assainissement,
- De répartir l'actif et le passif du budget M49 selon le tableau ci-joint
- De répartir le capital restant du des emprunts (cpté 1641) selon le tableau ci-dessous :

N° contrat d'emprunt	Organisme	Capital restant du	AEP	EU	Total
Sofic	VEOLIA	40 678.00 €	40 678.00 €		40 678.00 €
8486168	Caisse d'Epargne	400 000.00 €	180 000.00 €	220 000.00 €	400 000.00 €
G045VX014PR	Crédit agricole	60 641.69 €		60 641.69 €	60 641.69 €



### III- M 49 – décision modificative n° 1 – assainissement

Suite à la clôture du budget eau assainissement, le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante pour inscrire les crédits nécessaires aux écritures de report :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002- Résultat d'exploitation reporté		35 784 €
6063- fournitures d'entretien et de petit équipement	10 784 €	
6068- autres matières et fournitures	10 000 €	
615- entretien et réparations	10 000 €	
622- rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 000 €	
023- virement de la section d'investissement	2 263 €	
777- quote-part des subventions d'inv. Virées au résultat de l'exercice		2 263 €
<b>Total</b>	<b>38 047 €</b>	<b>38 047 €</b>
INVESTISSEMENT		
001-solde d'exécution section investissement		124 369 €
021- virement de la section d'exploitation		2 263 €
1391- subventions d'équipement	2 263 €	
131- subventions d'équipement		38 000 €
2315- installations, matériel et outillage techniques	162 369 €	
<b>Total</b>	<b>164 632 €</b>	<b>164 632 €</b>

UNANIMITE

### IV- Lotissement les Vignes : vente des lots

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer des critères d'attribution pour la vente des lots du lotissement Les vignes (si plusieurs acquéreurs pour un même lot) :

- ✓ Primo accédant,
- ✓ Enfant(s) en bas âge,
- ✓ Occupation personnelle,

En cas d'égalité sur ces critères, un tirage au sort sera effectué ;

Et de fixer les prix de vente TTC suivants (il précise que pour les lots 1 à 4 les prix sont légèrement inférieurs à l'évaluation faite par France domaines compte tenu du public visé par les critères d'attribution):

- Lot 1 = 45 000.00 €
- Lot 2 = 45 000.00 €
- Lot 3 = 75 000.00 €
- Lot 4 = 75 000.00 €
- Lot 5 = 80 000.00 €

UNANIMITE

## V- Lotissement les Vignes : vote du budget annexe

Monsieur le Maire présente et propose au conseil municipal de voter le budget annexe « Lotissement Les Vignes » qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- En section de fonctionnement : 263 589.00 €
- En section d'investissement : 137 950.00 €

**UNANIMITE**

## VI- Demande de subvention au titre de la DETR

Le Maire rappelle aux membres du conseil que de nombreux chemins ruraux ont subi des dégâts suite aux inondations d'octobre 2014. M. le Préfet a attribué une enveloppe supplémentaire au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2015.

Le montant estimé des dégâts est de 77 417.16 euros HT. Le Maire propose au conseil de solliciter une aide financière de l'Etat selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	77 417.16 € HT	Etat 40 %	30 966.86 € HT
		Commune 60 %	46 450.30 € HT
Total	77 417.16 € HT	Total	77 417.16 € HT

**UNANIMITE**

## VII- Adhésion contrat d'assurance statutaire

Le Maire rappelle que la collectivité a, par la délibération du 09/04/2015 demandé au Centre de Gestion du Gard de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée,

Le maire propose au conseil d'accepter la souscription au contrat du Courtier GRAS SAVOYE / Assureur : AXA pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**UNANIMITE**

## VIII- Délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires

Le maire propose de déléguer au Centre de gestion la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lesquels la collectivité a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de gestion.

UNANIMITE

### Questions diverses

- ▶ **Agenda accessibilité des PMR dans les bâtiments publics et privés** : M. le Maire informe le conseil que l'agenda est en cours.
- ▶ **Suppression des panneaux publicitaires** sur le territoire de St-Quentin-la-Poterie : le Maire explique que seuls les panneaux publicitaires situés hors agglomération sont concernés.

### Décision du maire

D2015-05 du 1<sup>er</sup> juillet 2015 – signature d'un contrat d'emprunt avec la Caisse d'Epargne d'un montant de 110 000 euros remboursables sur 180 mois.

La séance est levée à 19 heures 05.

Le Maire,  
Yvon BONZI



